



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Soutien de l'innovation : Et après le FEAMP 2014-2020 ?

Bureau de l'aquaculture / DPMA
JRFP – 3 juillet 2019

Rappel sur le FEAMP I 2014-2020

- **Règlement** publié le 20 mai 2014
 - Chapitre II : « *Développement durable de l'Aquaculture* »
 - 11 articles > **n° 47 : innovation**
 - Chapitre III : « *Développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture* »
 - Chapitre IV : « *Mesures liées à la commercialisation et à la transformation* »
- **Programme opérationnel (PO)** français approuvé par la Commission le 3 décembre 2015

Rappel sur le FEAMP I 2014-2020

- **Programme opérationnel (PO) français :**
 - Condition *Ex-Ante* : Plan stratégique développement durable des aquacultures durables 2020 (PSNPDA)

Mesure	Niveau	Maquette FEAMP fin 2017	Maquette FEAMP proposée	Evolution
PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE				
47 - INNOVATION	N	17 000 000 €	27 000 000 €	59%
48.a à k - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE	N + R	43 826 140 €	66 966 295 €	53%
50.c - MISE EN RESEAU	N + R	4 415 000 €	6 611 000 €	50%
51.a - AUGMENTATION DU POTENTIEL DES SITES AQUACOLES (cartographie)	N	2 813 442 €	0 €	Fermée
51.b à d - AUGMENTATION DU POTENTIEL DES SITES AQUACOLES (installation)	R	9 480 000 €	9 969 718 €	5%
56.a à e - SANTE & BIEN-ETRE DES ANIMAUX	N	4 880 120 €	5 500 000 €	13%
56.f - MORTALITES CONCHYLICOLES	N	4 875 000 €	6 600 000 €	35%
57 - ASSURANCE DES ELEVAGES AQUACOLES	N	1 500 000 €	0 €	Fermée
PRIORITE 5 : MESURES LIEES A LA COMMERCIALISATION & A LA TRANSFORMATION				
68 a à f - COMMERCIALISATION	N + R	18 060 000 €	14 844 515 €	-18%
69 - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	N + R	24 231 267 €	36 316 557 €	50%

Rappel sur le FEAMP I 2014-2020

- **Programme opérationnel (PO) français :**
 - Condition *Ex-Ante* : Plan stratégique développement durable des aquacultures durables 2020 (PSNPDA)

Mesure	Niveau	Maquette FEAMP fin 2017	Maquette FEAMP proposée	Evolution
PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE				
47 - INNOVATION	N		000 000 €	59%
48.a à k - INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN AQUACULTURE	N		966 295 €	53%
50.c - MISE EN RESEAU	N + R		611 000 €	50%
51.a - AUGMENTATION DU POTENTIEL DES SITES AQUACOLES (cartographie)	N	2 813 442 €	0 €	Fermée
51.b à d - AUGMENTATION DU POTENTIEL DES SITES AQUACOLES (installation)	R		9 969 718 €	5%
56.a à e - SANTE & BIEN-ETRE DES ANIMAUX	N		5 500 000 €	13%
56.f - MORTALITES CONCHYLICOLES	N		6 600 000 €	35%
57 - ASSURANCE DES ELEVAGES AQUACOLES	N	1 500 000 €	0 €	Fermée
PRIORITE 5 : MESURES LIEES A LA COMMERCIALISATION & A LA TRANSFORMATION				
68 a à f - COMMERCIALISATION	N + R		844 615 €	-18%
69 - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA	N + R		316 657 €	50%

un nombre important de mesures ouvertes avec une segmentation en « sous-mesures »

des mesures « nationales » ou « régionales »

adaptation de la maquette financière à mi parcours

Et après 2020 ?

UE

- Juin 2018 : Proposition de règlement « FEAMP II » 2021-2027 par la Commission Européenne
- Négociations au Conseil
 - > projet de compromis partiel FEAMPA en juin 2019
- Première lecture en avril 2019 par le Parlement précédent

Objectif : début du trilogue au second semestre 2019

Et après 2020 ?

UE

- Juin 2018 : Proposition de règlement FEAMP II par la CE

Priorités thématiques :

- (1) Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer;
- (2) Contribuer à la **sécurité alimentaire** dans l'Union au moyen d'une **aquaculture et de marchés compétitifs et durables**;
- (3) Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières;
- (4) Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable

Et après 2020 pour l'Aquaculture?

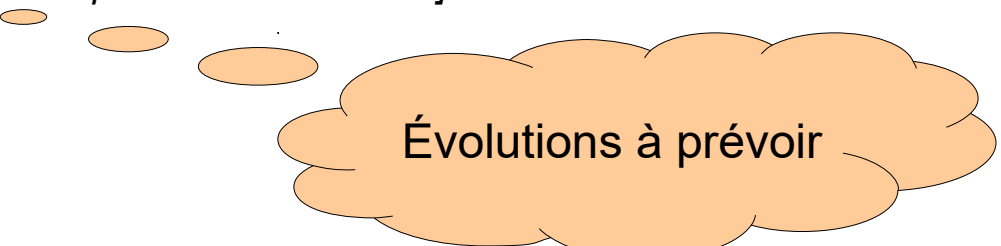
UE

- Juin 2018 : Proposition de règlement FEAMP II par la CE
 - Abandon de la liste de mesures pré-définies
 - Un article spécifique, mais très large pour l'aquaculture

« 1. Le FEAMP peut soutenir la **promotion d'une aquaculture durable**, comme prévu à l'article 34, paragraphe 1, du règlement (UE) n°1380/2013. Il peut également soutenir la **santé et le bien-être des animaux** dans l'aquaculture conformément au règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil et au règlement (UE) n°652/2014 du Parlement européen et du Conseil.

2. Le soutien visé au paragraphe 1 est **cohérent avec les plans stratégiques nationaux pluriannuels pour le développement de l'aquaculture** visés à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (UE) n°1380/2013.

3. Les investissements productifs dans l'aquaculture au titre du présent article ne peuvent être soutenus **que par** l'intermédiaire des **instruments financiers** prévus à l'article 52 du règlement (UE) n° [règlement portant dispositions communes] et d'InvestEU conformément à l'article 10 de ce règlement.



Évolutions à prévoir

Et après 2020 ?

FR

- Des **questions d'organisation**, notamment sur la gouvernance État/Régions
- Objectifs pour le futur PO :
 - **plus simple et stratégique**
 - nombre limité de mesures
 - simplification des règles autant que possible
 - distinction cas où financement fonds structurel approprié vs aides nationales/régionales
 - **élaboration anticipée** → début dès le 2nd semestre 2019

Révision du plan stratégique national « PSNPDA » :

- pour justifier des mesures aquacoles du futur PO
- volonté d'un plan adapté au contexte actuel, partagé et porté par tous
- méthode : concertation
- basée sur le bilan du PSNPDA 2020, le plan de filière, les résultats du recensement décennal piscicole, des mesures aquacoles du FEAMP [...]
- forme : fiche action/thématique

Et après 2020 pour l'Aquaculture?

FR

8 THÉMATIQUES PRÉ-IDENTIFIÉES

- 1/ Gouvernance et simplification des procédures administratives
- 2/ Santé & bien-être animal
- 3/ Recherche & innovation
- 4/ Gestion des risques
- 5/ Amélioration de la performance des élevages
- 6/ Attractivité des métiers
- 7/ Augmentation de la valeur ajoutée des produits de l'aquaculture
- 8/ Données

Et après 2020 pour l'innovation en pisciculture?

FR

- Des questions pour une réflexion collective
 - Quelle place pour l'innovation en pisciculture :
 - dans le PSNPDA ?
 - dans le futur PO ?
 - *à quelles échelles ? pour quels types de projets ? quel degré d'innovation ? sur quelles thématiques ?*
 - *sous quelle forme ?*
 - *complémentarité avec d'autres moyens de financement ?*
 - ...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci !